



Lyon le 14 janvier 2011

Union syndicale SUD - SNSPP - UNSA

L'union syndicale SUD-SNSPP-UNSA a été reçue cet après-midi par le Président Mercier. Elle l'a alerté sur la dangereuse dérive du climat social au SDIS du Rhône, notamment le mépris qui semble être affiché à l'encontre des sapeurs-pompiers professionnels. Voir ci-après le communiqué lu au Président MERCIER en préambule de notre entrevue.

Questionné sur sa nouvelle stratégie de recevoir les syndicats séparément, il nous a indiqué : « J'ai reçu vos collègues de la CGT séparément parce qu'en décembre, ils m'avaient appelés. Si vous m'aviez également téléphoné, je vous aurai reçu ».

Il a ajouté que les propositions qu'il avait transmises au syndicat CGT le 10 janvier devaient être considérées comme la réponse au communiqué de l'Union syndicale CGT - SUD - SNSPP - UNSA. Vous pourrez relire ci-après ce communiqué.

Après l'analyse réalisée en Union syndicale SUD - SNSPP - UNSA nous considérons que cette réponse du SDIS n'est pas satisfaisante sur les points suivants :

- volonté d'appliquer le nouvel arrêté préfectoral (2010-6749), qui est pour nous illégal ;
- seuil de base de déclenchement pour le recrutement (980 équivalent 12H actuellement et passage à 1010 équivalent 12 H). Ce chiffre est insuffisant ;
- suppression de la 2^{ème} semaine de formation au profit d'enseignement rémunéré ou de garde, qui associée avec la réduction du temps de travail des logés en jours d'ancienneté, forme un solde positif en temps de travail annuel pour le SDIS ;
- Absence de revalorisation de l'IAT pour les jeunes

L'Union syndicale a réaffirmé au président MERCIER qu'elle mettrait en place son programme d'actions défini le 20 décembre 2010, et qu'un recours contre l'arrêté serait déposé tout prochainement. Il n'a pas semblé hostile à notre demande commune du 20 décembre relative à « la mise en place d'un groupe paritaire composé d'élus du CA, du Préfet, des organisations syndicales, du CCDSPV ».

Sur nos autres propositions relatives au cycle de travail et à la réduction du temps de travail des logés en casernement, il a d'une part été sensible à notre demande de cycle partiel pour le régime de travail des gardes 12 H et d'autre part, il a réaffirmé que le SDIS garderait les 250 logements, malgré le constat de la décroissance du nombre de logés.

Au final, le président du conseil d'administration du SDIS n'a pas fait de nouvelles propositions, mais devant l'importance des dossiers, les propositions et argumentations faites par l'union syndicale, le Président Mercier, nous a proposé de le revoir fin janvier, sur la base des propositions écrites que nous allons lui faire parvenir.

L'Union syndicale se réunira dès mardi matin 18 janvier pour poursuivre ses actions et faire aboutir vos légitimes revendications.

COMMUNIQUE COMMUN

SYNDICATS SUD-SNSPP-UNSA DU SDIS69

Lu en préambule de l'entrevue du 14 janvier 2010

Dans ce communiqué commun nous ne ferons pas un rappel des raisons pour lesquelles un mouvement de grève a eu lieu. Nous osons simplement espérer que vous étiez au courant de tous les éléments déclencheurs et de toutes les actions et intimidations qui ont été mises en place par le DDSIS pour casser ce mouvement.

En revanche, nous allons fortement insister sur l'absence de véritable dialogue social au sein du SDIS et sur le mépris que vous semblez afficher à l'encontre des partenaires sociaux et plus particulièrement des sapeurs-pompiers professionnels. Le ressenti des agents de terrain et qu'aujourd'hui vous attachez plus d'importance et d'intérêt aux SPV qu'aux SPP. Nous savons bien pourquoi, nous ne sommes pas naïfs, mais nous ne l'acceptons pas. Nous voulons et nous nous battons pour un service public digne de ce nom en faisant abstraction de tout calcul politique.

Dès que nous avons pris connaissance des modifications importantes qui allaient être présentées aux instances paritaires et malgré nos demandes d'entrevue, vous nous avez orienté vers le DDSIS qui nous a reçu, sans aucun vice-président du CA. Ces rencontres furent plus que stériles et aucun réel échange n'a pu avoir lieu. Face à ce simulacre de concertation, une union syndicale CGT-SUD-SNSPP-UNSA a été créée. Des préavis de grève vous ont été adressés et cette fois-ci vous n'avez même pas pris le temps de nous répondre ni juger nécessaire de nous recevoir. Surprenant alors que vous êtes ministre, garant de l'application des textes et des valeurs démocratiques de notre pays. Vous n'avez même pas respecté les fondements de notre Constitution sur le droit de grève. Seul Monsieur le Préfet, par l'intermédiaire de son chef de cabinet, nous a reçus !!

Avec un certain recul nous constatons malheureusement que le SDIS et ses décideurs politiques et administratifs sont égaux à eux-mêmes. Pour votre information, sachez que la devise qui est très souvent utilisée par beaucoup de soi-disant manager au SDIS 69 est : "**dites leur ce qu'ils veulent entendre et nous ferons comme nous avons décidé**"!! Nous ne pouvons plus travailler dans ces conditions.

Comme vous l'avez signalé à maintes reprises, le taux d'absentéisme, thermomètre du bien être au travail pourrait être plus bas, Peut-être serait-il intéressant de vraiment s'interroger sur le malaise profond qui touche notre établissement. Qu'en pensez-vous ?

Par un courrier du 4 janvier dernier, vous précisiez que les syndicats de l'union seraient reçus courant janvier. Pourquoi en avoir reçu un seul à une date différente des autres ? Que cherchez-vous ? La guerre syndicale ? Vous ne l'aurez pas. Nous préférons, que cela vous déplaie et perturbe votre nouvelle stratégie, la paix et le véritable dialogue social.

Pour finir, nous tenons à vous informer que bon nombre de restructurations, d'orientations et de décisions prises, ainsi qu'un management inadapté de la part de certains personnels de l'encadrement, ne prennent pas en compte la réelle difficulté du métier de sapeur-pompier et de ses risques. C'est pour ces raisons que les conditions de travail des agents se dégradent dangereusement.

Nous vous demandons d'en prendre acte. De renouer un véritable dialogue social en toute honnêteté, toute transparence, toute franchise et de modifier votre attitude envers les SPP. Ils le méritent bien.

Lyon, le 14 janvier 2011

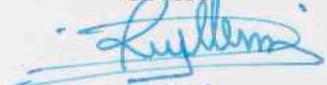
SUD



SNSPP



UNSA





Union syndicale CGT – SUD – SNSPP - UNSA

Les organisations syndicales CGT, SUD, SNSPP, UNSA, du SDIS du Rhône se sont réunies le 20 Décembre 2010 à 8 H 30.

Elles ont reçu pendant la réunion un appel du DDSIS les informant que le président du CA du SDIS recevra l'union syndicale en janvier 2011. L'union a déjà demandé une confirmation écrite signée du président.

En conséquence, l'union syndicale décide de :

- suspendre le préavis de grève illimitée, **mais**,
- déposer un préavis de grève reconductible le 3 janvier 2011,
- tenir une AG le 3 janvier 2011 à 14 H à Corneille,
- programmer des actions les 3 et 4 janvier 2011, pour commencer....

Dans son **nouveau préavis de grève reconductible**, l'Union syndicale demande :

- au sujet de l'arrêté préfectoral litigieux :
 - ✓ son retrait car à priori entaché d'illégalité : non soumis au CTP,
 - ✓ la mise en place d'un groupe paritaire composé d'élus du CA, du Préfet, des organisations syndicales, du CCDSPV,
 - ✓ chaque OS déposera un recours gracieux contre la délibération,
- le recrutement d'effectifs professionnels de catégorie « C » en remplacement des départs en retraite,
- la mise en place d'un cycle de travail pour les 12 H et le choix du régime de travail 12/24 à chaque changement d'affectation,
- le maintien de tous les logements avec un temps de travail plus attractif,
- respect des engagements du président Michel MERCIER suite aux négociations de juin 2009 : revalorisation de l'IAT.